



» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● La mise en hivernage des brebis



ANNEXE 8 – SYNTHÈSE : LA MISE EN HIVERNAGE DES BREBIS

Enquêtes éleveurs et propriétaires La mise en hivernage

Lorsque l'on évoque le sujet des surfaces additionnelles dans les Pyrénées Atlantiques, les propriétaires et les éleveurs parlent spontanément de la mise en hivernage. En effet, les troupeaux ovins laitiers pâturent sur les estives l'été mais l'hiver, les éleveurs n'ont pas toujours assez de place en bergerie pour accueillir tous leurs animaux. Ils mettent donc une partie de leurs brebis en pension majoritairement chez des éleveurs bovins. Ces derniers ont des prairies non utilisées l'hiver et depuis peu certains mettent leurs inter-cultures à disposition des brebis prises en pension.

I- Des partenariats traditionnels entre des petits éleveurs laitiers transhumants et des polyculteurs-éleveurs bovins

Tableau 1 : profil des éleveurs enquêtés (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	EH1	EH2
	Caractéristiques de l'exploitation	
SAU (ha)	12	58
SFP (ha)	12	32
Nombre de brebis	250	480
Race	Manech tête noire	Manech tête rousse et Manech tête noire
Productions	Lait de brebis et fromage fermier Ossau Iraty	Lait de brebis produit selon le cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty
Circuits de commercialisation	Vente directe pour 15% du lait transformé fromage	Circuit long
Autonomie alimentaire	non	non
	Caractéristiques des exploitations prenant les brebis en hivernage	
Type de surfaces mises à disposition (ha)	Prairies et couverts	Prairies (30 ha) / landes (25 ha) / sous-bois et châtaigneraies
Nombre de propriétaires impliqués	1	2
Activité du (des) propriétaire(s)	Ancien éleveur bovin	Éleveurs de Blondes d'Aquitaine

EH : éleveurs mettant une partie de son troupeau en hivernage chez des propriétaires

Tableau 2 : profil des propriétaires enquêtés (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	PH1	PH2
	Caractéristiques de l'exploitation	
SAU (ha)	72	43
SFP (ha)	47	37
Productions	Bovin viande et maïs	Bovin viande / poulets plein air
Circuits de commercialisation	Circuit long	Circuit long
	Caractéristiques du système de mise en hivernage	
Type de surfaces mises à disposition	Prairies 40 ha / couverts 13 ha	Prairies 40 ha / couverts 13 ha
Nombre d'éleveurs avec qui ils sont en partenariat	2	2
Nombre de brebis accueillies	Environ 130	Environ 120

PH : propriétaires accueillant des brebis durant l'hiver sur leur exploitation

Remarque : EH2 et PH2 sont dans le même partenariat (et développe aussi un partenariat avec d'autres agriculteurs), ce qui n'est pas le cas d'EH1 et PH1

La mise en hivernage des brebis repose sur des partenariats anciens qui ont toujours existé (EH1, EH2, PH1, PH2). Ils sont le fruit de contrats tacites, entre connaissances (EH1, PH1) ou trouvés par le bouche-à-oreille (EH2, PH2). Les éleveurs et les propriétaires ont perpétué cette pratique car elle est traditionnelle (EH1, PH1, PH2) et correspond à un système d'organisation bien précis : « cette pratique est vitale, si on nous l'enlevait ça pèterait », EH2.

II- Une pratique « gagnant-gagnant » qui ne présente que peu d'inconvénients

Cette technique est source de revenu pour le propriétaire qui y voit également un apport de fertilisation sur ses parcelles. Elle permet aux éleveurs de gagner du temps, de la place sur l'exploitation l'hiver et d'alimenter une partie de leur troupeau. C'est donc un partenariat gagnant-gagnant qui comporte peu de contraintes.

Tableau 3 : Atouts et inconvénients à la mise en Hivernage des brebis chez des propriétaires

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	Propriétaire	Éleveur
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> + Fertilisation des parcelles (PH1, PH2, EH1, EH2) + Entretien des prés de fauche l'hiver (PH2) + Amélioration de la qualité du foin (PH1, PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> + Libère de la place sur l'exploitation (dans les bâtiments et sur les parcelles) (EH1, EH2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Léger salissement des parcelles (PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Boiteries (EH1, EH2) - Les animaux ne reviennent pas toujours avec un état corporel satisfaisant faute de suivi et d'alimentation suffisante (qualité et quantité) (EH2) - Divagation et prédation (PH2)
ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> + Rentrée d'argent (35-38 € par brebis) (PH1, PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> + Économies de fourrage (EH2)
LIEN SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> + Création de liens entre la plaine et la montagne (PH2, EH1) 	
TRAVAIL		<ul style="list-style-type: none"> + Baisse de la charge de travail (EH1, EH2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Prend un peu de temps mais « peu contraignant » (PH1, PH2) 	

III- Les brebis pâturent les prairies l'hiver et depuis peu les couverts intermédiaires

Les brebis sont mises en pension d'octobre à mai (EH1, EH2, PH2, PH1). En dehors de cette période, les bovins pâturent ces surfaces (PH2) ou les prairies sont fauchées pour faire du foin (PH1, PH2). Les brebis, elles, partent sur les estives.

Les brebis peuvent être mises en pension sur des prairies naturelles (PH2) ou des prairies temporaires (PH1) mais il existe un risque qu'il n'y ait pas assez d'herbe l'hiver (EH2). Aujourd'hui, « *les meilleures places sont prises et beaucoup prennent trop de bêtes par rapport au nombre qu'ils pourraient accueillir* » (EH2).

Intégrer le pâturage des dérobées à cette pratique ?

Une évolution récente dans ce système de mise en hivernage est la présence de couverts hivernaux implantés en inter-cultures chez les polyculteurs-éleveurs qui accueillent les brebis. En effet, la mise en place de couverts hivernaux est fortement incitée par la PAC (quand elle n'est pas rendue obligatoire par la directive nitrate dans les zones vulnérables) et comporte de nombreux atouts

auxquels les agriculteurs sont de plus en plus sensibles. Ils sont souvent implantés après un maïs ou entre 2 maïs. Pour ceux qui détruisaient ce couvert au glyphosate, le pâturage des brebis l'hiver a permis d'éliminer ce traitement phytosanitaire (PH1 et PH2). Après leur passage, le couvert est broyé si besoin et enfouis (PH1, PH2). Les polyculteurs-éleveurs semblent donc voir les brebis comme une alternative au glyphosate contrairement aux céréaliers.

« C'est toujours mieux de faire pâturer les brebis sur les couverts que de les détruire au glyphosate », EH2

Type de couverts pâturés :

- avoine triticale vesce féverole pois (PH1)
- Ray-Grass trèfle (PH2)

Concernant le choix du couvert implanté, un propriétaire sur les 2 en discute avec l'éleveur avant de l'implanter. Jean Beudou, conseiller ovin à la Chambre des Pyrénées Atlantiques ayant réalisé les enquêtes estime que : « dans tous les cas, les éleveurs sont forcément satisfaits car les inter-cultures sont bien souvent plus "riches" que les prairies, quel que soit le type de couvert. Les éleveurs ne semblent pas chercher à "imposer" des couverts spécifiques.

IV- Particularités du pâturage hivernal des brebis :

Des surfaces pâturées l'hiver sans abri pour les brebis

Comme pour le pâturage des couverts ou des vignes, les brebis pâturent des surfaces sans abri naturel (EH1, EH2) « ce qui n'est pas l'idéal l'hiver » (EH2). EH1 est conscient lui aussi du problème mais n'y voit pas un sujet d'inquiétude :

« Avec 15 j de pluie elles souffrent un peu, mais ça les endurecit, il n'y a pas de mortalité pour autant et au final ça les rend plus robustes ». EH1

La mise en pension est réservée aux agnelles et aux brebis non traites

Ce sont majoritairement les agnelles qui sont mises en pension chez les propriétaires (EH1, EH2, PH2, PH1). Elles sont parfois accompagnées de brebis gestantes plutôt tardives (EH1, EH2, PH1) et de brebis vides (EH1). Il faut des animaux à faibles besoins car les lots ne sont souvent pas complémentés (EH1, EH2). Dans certains cas, du foin peut leur être apporté (EH2).

Du travail en plus pour le propriétaire, l'éleveur lui vient parfois en aide

Les propriétaires accueillent des brebis venant d'exploitations situées à une cinquantaine de kilomètres de chez eux. Le temps de trajet étant important, ils prennent complètement les brebis en charge pour les tâches de routine (PH1 et PH2). Ils s'occupent de la surveillance, de l'abreuvement et des petits déplacements du troupeau (PH1, PH2). S'il y a des déplacements de plus de 1 km à effectuer, PH1 contacte les éleveurs qui viennent l'aider. Les éleveurs viennent aussi donner un coup de main à PH2 lorsque c'est nécessaire. Ce sont les éleveurs qui se chargent du suivi sanitaire des brebis. Enfin, les propriétaires doivent clôturer les parcelles notamment sur les couverts intermédiaires (PH1, PH2). S'occuper des brebis prend environ 1 h par semaine (PH2) aux propriétaires.

Remarque : les propriétaires peuvent accueillir plusieurs troupeaux différents chez eux (PH1, PH2). Pour limiter les risques sanitaires et la transmission de parasites entre les troupeaux, « chaque éleveur a ses prairies définies » chez PH2.

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures
- Le pâturage sur les surfaces en déprise



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMBIERS
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier

